

L'apparition de nouveaux nuisibles (frelon asiatique, moustique tigre) sur le territoire national a mis en exergue la disparité des niveaux de connaissance des interventions et la nécessité d'encadrer de façon stricte ce domaine d'activité.

Formation réduite à 1 jour pour les certifiés phyto en cours de validité

CONTENU DE LA FORMATION

- ➔ Réglementation concernant les produits biocides (Directive 98/8/CE)
- ➔ Usages des produits biocides par catégorie (rodenticides, désinfectants et insecticides).
- ➔ Prévention des risques sur la santé et l'environnement : dangerosité des produits, situations exposantes au danger, principales mesures de prévention et de protection, précaution et obligation en zone ouverte au public.
- ➔ Stratégies alternatives visant à limiter le recours aux produits biocides : raisonnement des interventions, stratégies de protection intégrée, méthodes et produits alternatifs. Réglementation : Directive biocide 98/8/CE, définition des produits biocides, autorisation de mise sur le marché, transport et stockage, utilisation des produits, spécificité des opérations sur site ouvert au public.

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

Appréciation de la satisfaction des stagiaires

- Bilan de fin de formation

Remise d'une attestation de formation pour permettre l'obtention administrative du Certibiocide.

Combien de temps ce certificat est-il valable ?

La durée de validité est de 5 ans maximum, ou jusqu'à la fin de validité du Certiphyto qui a permis d'avoir accès à la formation réduite, la valeur la plus proche s'appliquant.

Les conditions de renouvellement du Certibiocide **sont identiques à celles applicables pour une première obtention** (3 jours ou 1 jour).